

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC) Sites isolés (BRENNTAG Montville, BUTAGAZ Aumale, EADS REVIMA Caudebec en Caux) Mercredi 27 janvier 2010

Étaient présents

BARBAY Claude

BARTZ Yvan

BONS Jean-Luc (capitaine)

CARSALADE Jean COME Cécile

CORITON Bastien

COUILLET Christian

COURTEMANCHE Séverine

DASILVA BAPTISTA Ludivine

DEMONCHY Daniel FOUCAULT Marcel FAUCON Daniel FOLLENFANT Alain

FORESTIER Annie

GRAY Eric

GUILLAUME Sylvie

LACROIX Marc

LECOQ Frédéric

LECOUTURIER Martine

LEMIERE Claudie

LION Paul

MALOT Michel
MALLET Jean Jacques
MALHOMME François

MIRANDA - TEDADRO Maryline

SEGUIN Jean-Pierre

SIMON Philippe

Haute-Normandie Nature Environnement

DRIRE HN – Groupe de subdivisions de Rouen-Dieppe

SDIS 76 - Groupement Sud

DRIRE HN - Pôle risques accidentels

Risques industriels et projets Seveso Butagaz

Maire de Caudebec en Caux

Responsable du site Butagaz Aumale

Responsable HSE EADS Revima

Responsable sécurité environnement Brenntag Normandie

Directeur Adjoint Exploitation Butagaz Administrateur UFC Que Choisir Rouen Maire de Saint Nicolas de Bliquetuit Secrétaire CHSCTE EADS Revima

DGS Aumale

Responsable risques industriels et projets Seveso Butagaz

Principale du collège de Caudebec en Caux

Membre CHSCT Butagaz

ACMO départemental Inspection académique 76

Préfecture de la Seine-Maritime - DEDD

Information préventive SIRACED-PC Préfecture 76

Maire d'Aumale

Responsable PPI St Nicolas de Bliquetuit Mairie Saint Wandrille chargé sécurité Directeur Société BRENNTAG Normandie

DGS

Adjoint à la sécurité

Président CHSCT EADS Revima

La séance est présidée par M. MOUGARD, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime. Ce dernier ouvre la séance et remercie les membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) des sites isolés pour leur présence, et propose que cette réunion soit un moment d'échanges, indispensable pour la démocratie locale.

Un tour de table de présentation des participants est effectué.

M. MALHOMME, Directeur de BRENNTAG Normandie, accueille les participants du CLIC sur son site, présente M. MULLER, Directeur de BRENNTAG France et précise qu'il espère que cette réunion sera constructive.

1 - Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

Le compte-rendu de la réunion précédente, soit le 25 avril 2008, est approuvé à l'unanimité.

2 - Présentation des incidents/accidents survenus depuis la dernière réunion et bilan SGS de la société BRENNTAG Normandie, par M. MALHOMME et M. MULLER - BRENNTAG (cf présentation à la disposition des participants)

Une présentation de l'organisation de l'entreprise BRENNTAG est faite, en soulignant le changement d'organisation mis en place l'année passée et notamment le regroupement des sites normands et picards. Des améliorations du SGS ont été lancées à cette occasion.

L'ensemble de la formation sécurité – environnement a été mis à plat. Les formations réalisées en 2009, et prévues en 2010 sont présentées.

Un outil de formation d'e-learning a été créé par BRENNTAG. Cet outil interactif permet de tester à la fin de la formation les connaissances acquises. Cette formation est destinée à tout le personnel actuellement en poste et à toute nouvelle personne arrivant sur le site.

Présentation de l'accidentologie du site BRENNTAG Normandie, notamment 2 accidents d'exploitation :

- 5 mars 2009 Laboratoire explosion suite à dépassement du point éclair
- 12 mai 2009 pollution du Cailly

et également 2 accidents du travail avec arrêt, des presqu'accidents et situations anormales. Des actions correctrices sont menées au jour le jour sur le site.

M. ROUZIES, de l'organisme UFC Que Choisir, rappelle le presque accident survenu chez REVIMA en 2008 : problème de transport sur une même palette de produits incompatibles.

Vis à vis de cette problématique, BRENNTAG précise que des améliorations ont été apportées : vigilance sur le type et l'incompatibilité des produits transportés.

REVIMA précise qu'il ne s'agissait pas d'un accident mais de la détection d'une situation anormale par rapport aux standards internes de REVIMA (l'ADR permettant une telle situation).

- M. ROUZIES s'interroge sur la mention d'un incident au niveau d'une mesure de niveaumétrie détecté postérieurement à l'accident du site de Montville, pour lequel il est indiqué que les travaux et actions correctives ont été réalisés.
- M. MULLER précise que des systèmes de niveaumétrie ont été installés partout et que l'incident mentionné dans la présentation concernait un autre site BRENNTAG, la présentation faisant le point sur le retour d'expérience global du groupe et non pas limité au seul site de Montville. De plus, est mentionnée dans toutes les procédures internes l'obligation pour le site de reporter au service HSE Europe tout accident : description, arbre des causes, actions correctives.

Pour l'accident de pollution du Cailly, une analyse approfondie et une réflexion approfondie ont été menées au sein du groupe BRENNTAG conformément à la procédure interne.

- M. MALHOMME et M. MULLER décrivent l'accident ayant conduit à la pollution du Cailly, et présentent la chronologie des évènements, ainsi que la reconstitution des événements effectuée au mois de juin. Ils soulignent la source principale du problème : la non-alerte par le salarié.
- M. BARBAY Association HNNE, précise que des éléments manquent. Il ne constate pas la prise en compte du facteur humain dans les mesures correctives, alors que pour cet accident ce facteur est prépondérant. M. BARBAY souligne l'importance de la nécessaire formation des personnes des entreprises extérieures et précise que ce point est peut-être intégré dans les prochaines formations prévues. M. BARBAY indique que les associations sont très attachées à cet aspect. M. BARBAY relève qu'il y a une formation du personnel mais il semble que le personnel ne comprenne pas les enieux.
- M. BARBAY rappelle qu'il avait déjà soulevé ce point lors de la précédente réunion du CLIC où il avait indiqué qu'il lui semblait que les aspects formations étaient réalisés par BRENNTAG de manière formelle et insuffisante par rapport à ce que l'on voit par ailleurs.
- M. MALHOMME insiste sur les 2 supports mis en place : DVD et E-learning focalisés sur la sensibilisation. BRENNTAG est conscient de la difficulté de la gestion du facteur humain.
- M. MALHOME précise que BRENNTAG s'est inscrit à la réunion d'information et d'échanges sur les addictions, organisée par l'UIC Normandie, qu'ils mènent une étude sur les risques psychosociaux au sein du site, autant de signes démontrant leur prise de conscience et leur volonté de s'inscrire dans une démarche de progrès.
- M. MALHOMME regrette qu'il y ait eu blocage humain individuel malgré les procédures mises en place. Il émet l'hypothèse selon laquelle la personne responsable aurait peut être caché par fierté (peur du ridicule), car cette personne était reconnue comme compétente.

Un cumul de facteurs aggravants est constaté : erreur humaine à la base, non-alerte donc perte de temps pour réagir et stopper les conséquences de l'erreur initiale, volonté de cacher en remettant les cuves à niveau, pluies abondantes.

M. MALHOMME indique que le PSE (Plan Social Entreprise) a également pu influencer le comportement du salarié bien qu'il ait été indiqué par BRENNTAG que ce PSE ne concernait pas le personnel d'exploitation.

- M. GHISLAIN CAILLY Environnement demande si le personnel est testé après avoir reçu une sensibilisation et si des contrôles sur site du respect des procédures sont effectués.
- M. MULLER répond par l'affirmative, en indiquant que cela fait partie des attributions du poste nouvellement créé de Mme BAPTISTA. Il existe des audits flash faits sur le terrain pour vérifier les connaissances du personnel, des contrôles impromptus, des visites du site impromptues. De plus, il est demandé au responsable de site de procéder à une visite générale de son site 1 fois par mois pour relever toutes les anomalies (safety walk) afin de montrer à l'ensemble des collaborateurs que la préoccupation sécurité doit être partagée par tous.
- M. MOUGARD demande si BRENNTAG réalise des exercices d'alerte pour prévenir ce type de situation car il est toujours difficile de prévoir les réactions en situation extraordinaire. Seule, l'habitude à des situations « hors normes » permettrait de s'assurer que les collaborateurs auront les bons gestes.

M.MULLER répond par l'affirmative, BRENNTAG réalisant régulièrement des exercices POI.

- M. GHISLAIN demande des détails sur les « volants ».
- M. MALHOMME précise que pour chaque vanne, BRENNTAG a fait faire un volant particulier (détrompeur) dont les transporteurs ne disposent pas; c'est un élément de sécurité. Cette initiative a été mise en place antérieurement à l'accident.

Une reconstitution a été réalisée et a contribué à identifier les mesures correctives nécessaires.

Mme MAYER – Préfecture, sollicite des précisions sur l'heure de prise de conscience de l'anomalie par le site, en rappelant que la Préfecture a eu l'information à 21h.

- M. MALHOMME précise qu'il était sur le site à 18h30, et qu'il n'avait à cette heure pas conscience de la responsabilité de BRENNTAG.
- M. BARBAY souligne la responsabilité de BRENNTAG sur le milieu naturel, et rappelle que HNNE avait déjà prévenu que le site était particulièrement sensible, qu'il manquait des dispositifs de contrôle ; il constate les faits; M. BARBAY met en doute la pertinence d'exercices tels que le POI pour éviter la dissimulation.
- M. MALHOMME confirme ces propos et précise que seule une action au quotidien peut être efficace. Il est conscient que le risque zéro n'existe pas, même si la personne est compétente.
- M. MOUGARD précise que le e-learning a pour but d'apprendre mais pas de mise en situation. Il faudra être vigilant sur ce point.

De plus il sollicite BRENNTAG pour une explication précise sur le sas de retenue, le système de pompage, le travail par batch, la sonde pH et hydrocarbures.

- M. GHISLAIN demande si il y a eu une incidence sur la station de Montville.
- M. MALHOMME répond par la négative : aucune incidence ni sur l'eau potable, ni sur l'eau d'assainissement. Le bassin de la STEP menaçait de déborder, en raison des fortes pluies ; Veolia a mis en place un système de pompage pour éviter ce débordement.

3 - Pollution accidentelle du Cailly - Etablissement BRENNTAG présenté par Daniel BABEL - DREAL (cf présentation à la disposition des participants)

La DREAL a présenté les actions et propositions de l'Inspection, le suivi de l'état du Cailly.

- M. MULLER remet en cause le terme « carence persistante » en matière de formation du personnel, organisation et gestion des situations accidentelles.
- M. MOUGARD reconnaît que cette phrase peut être mal interprétée.
- M. BARBAY précise qu'il est en accord avec cette phrase.
- M. MOUGARD ajoute qu'il a bien noté la prise de conscience de l'entreprise, les éléments présentés précédemment sur la mise en place de formation, et de mise en situation sur situation anormale, le démontrent. Il insiste sur le fait qu'il est utile de tirer les conséquences de cette expérience.
- M. MOUGARD ouvre la séance de questions :

- M. ROUZIES conseille à l'entreprise BRENNTAG de se tourner vers les représentants du syndicat mixte du SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux) du Cailly, ainsi que vers les associations de pêcheurs, et regrette que cela n'ait pas été fait. M. ROUZIES indique que l'entreprise BRENNTAG aurait du se tourner vers les riverains pour les informer dès que celle-ci a su qu'elle était à l'origine de la pollution.
- M. MALHOMME précise que, dès la prise de conscience de leur engagement de responsabilité, des réunions sur site ont été faites.

De plus, il indique être allé voir un représentant de l'association des pêcheurs pour entamer un dialogue et faire des propositions. L'association de pêche a refusé la discussion, compte tenu du peu de délai entre cette démarche et la pollution et de leur sentiment de vive colère.

M. MALHOMME précise que cette proposition tient toujours.

- M. GHISLAIN CAILLY Environnement, indique qu'une plainte a été déposée et qu'un procès s'en suivra.
- M. MALHOMME réaffirme sa volonté d'être acteur dans la reconstruction.
- M. MOUGARD souligne la nécessité d'une approche globale dans tout incident ou accident, et de la nécessité de donner l'information le plus tôt possible, aux acteurs concernés.
- M. BARBAY précise alors que des entreprises pratiquent la communication rapide vers les membres du CLIC qui les concernent, en cas d'incident et accident, il remarque l'évolution positive.

Murielle LEBEL - UIC Normandie confirme et souligne que l'UIC encourage ses adhérents à pratiquer la communication à chaud.

BRENNTAG, adhérent de l'UIC Normandie souhaite s'inscrire dans cette démarche de responsabilité industrielle, précise M. MALHOMME.

- M. MULLER complète en précisant que BRENNTAG est dans cette démarche en général, la situation présente était particulière dans la mesure où l'identification de la responsabilité n'a pas été simple.
- M. MOUGARD précise qu'il n'y a pas de remise en doute de la démarche de BRENNTAG; cependant le sujet porte d'avantage sur le temps entre l'incident et le moment où on communique.
- M. ROUZIES rappelle que le CLIC est une instance appropriée à cette concertation, et qu'en cas d'incident ou d'accident, il est souhaitable de communiquer vers ces interlocuteurs privilégiés du CLIC.
- M. MALHOMME informe que dans le cadre de l'enquête judiciaire, il a reçu la directive d'exercer une grande discrétion.
- M. VILCOT DREAL rappelle qu'un communiqué de presse a été fait une semaine après l'accident, et souligne que la diffusion de l'information est un point d'amélioration.
- M. MULLER s'engage à informer les membres du CLIC par mail si un problème survenait.

2 bis - Présentation des incidents/accidents survenus depuis la dernière réunion et bilan SGS :

Site REVIMA:

présenté par Mme COURTEMANCHE Responsable HSE de REVIMA (cf présentation à la disposition des participants)

Mme COURTEMANCHE présente

- l'organisation de la formation,
- l'accueil sécurité,
- la maîtrise des procédés et maîtrise des exploitations,

au 31 décembre 2009 100% de la maintenance des IPS prévue a été réalisée

- l'identification et l'évaluation des risques d'accidents majeurs,

étude réalisée dans le cadre de la mise en place du PPRT et de la révision quinquennale de l'étude de dangers

- exercice POI

1^{er} grand exercice avec moyens importants du SDIS d'Yvetot, évacuation complète du personnel 250 personnes

- la gestion du retour d'expériences
- incident du 3 avril 2008 : rejet de pénétrant dans la Seine

actions correctives : pompage et nettoyage des réseaux, fosse et débourbeur/déshuileur et évacuation en centre agréé, identification du puisard de rejet, information à la DREAL et à la Police de l'eau, l'installation a été démantelée depuis

- incident du 20 juin 2008 : incendie de la cuve de dégraissage perchloroéthylène actions correctives : cuve démantelée, mise en place d'une check-list de contrôle de l'atelier
- incident des 15 et 16 juillet 2009 : rejet de fuel en Seine actions correctives : nettoyage des réseaux, fonctionnement de la chaufferie au gaz, réfection de la cuve et de la rétention
- M. MOUGARD fait le constat de l'erreur humaine, il n'y a pas de système automatique empêchant un rajout dans une cuve pleine, et demande quelles sont les mesures prises.

Mme COURTEMANCHE précise qu'elle ne peut pas parler au nom de DALKIA, exploitant de la chaufferie. REVIMA s'est doté de moyens d'obturation.

La DREAL précise qu'elle a mené une action vers les 2 exploitants, chacun sur ce qui le concerne.

M. BARBAY s'interroge sur la prise en compte, dans les PPRT, de l'approche « sous-traitant ».

La DREAL précise que la gestion des sous-traitants fait partie du système de gestion de la sécurité.

- Pas d'accident en 2009
- Contrôles du SGS par la DREAL et Audits internes SGS
- Audits des sociétés extérieures, audits inopinés effectués par REVIMA sur les sociétés extérieures
- Fiches de progrès : les constats d'écart se gèrent par des fiches de progrès
- Revues de Direction sécurité
- Investissements, plan pluri-annuels : 2008 : 55k€, 2009 : 474,5 k€.

M. ROUZIES - UFC Que Choisir, précise qu'il manque une diapo concernant la tenue de réunions avec le CHSCT.

Philippe SIMON, Président du CHSCT de REVIMA précise que le CHSCT est informé de tout, qu'ils sont associés, qu'il n'y a aucun souci.

La DREAL précise qu'elle n'a rien de particulier à ajouter.

4 - Démarche PPRT Montville :

présenté par Daniel BABEL et Julien VILCOT - DREAL (cf présentation à la disposition des participants)

🔖 Présentation des Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) proposées par l'exploitant

🤝 Présentation de l'avancement de la démarche d'élaboration du PPRT

Les activités exercées sur le site sont le stockage et la distribution d'acides et de bases inorganiques, de solvants organiques et de produits chimiques conditionnés. L'exploitant exerce aussi une activité de mélange à façon.

Les risques principaux sont liés aux produits stockés : risque toxique (stockage de produits T+ et T, mélanges incompatibles), risque thermique et de surpression (stockage de produits inflammables)

> Présentation du périmètre PPRT et des aléas

- Périmètre défini : Cf diaporama
- Synthèse des aléas :

Aléa toxique : 1 seule zone Faible à l'extérieur du site

Aléa thermique: 1 zone Faible, 1 zone M+, 1 zone F+ et 1 zone TF+ à l'extérieur du site

Remarque : zone F+ et TF+ sortent très légèrement du site. **Aléa Surpression** : 1 seule zone Faible à l'extérieur du site

Rappel de la DREAL : pas de restriction de l'urbanisation pour les zones « Fai ». Le niveau d'obligation de travaux sur le bâti existant commence aux niveaux d'aléas M et M+ (toxique) avec une construction limitée et des précautions à prévoir pour les constructions futures.

Prochaines étapes :

- Mise en place de l'association des personnes et organismes chargée d'élaborer le PPRT
- Etude des enjeux (DDTM)
- Mise en place de la concertation.

- M. GHISLAIN CAILLY Environnement, demande si le paramètre « vents dominants » a été pris en compte, car le périmètre affiché est circulaire, alors qu'il aurait imaginé plutôt un ovale.
- M. VILCOT précise que la situation la plus défavorable est prise en compte, et ceci quelle que soit l'orientation des vents.
- M. GUISLIN Ville de Montville souligne la nécessité de disposer des aléas, et demande si il est possible d'insérer la diapositive récapitulative des aléas dans le document de synthèse.
- M. VILCOT s'engage à transmettre ce document et informe qu'il existe un guide destiné aux collectivités, réalisé par le Ministère.
- M. BARBAY insiste sur l'approche pédagogique à adopter dans les réunions publiques. L'expérience montre qu'il est nécessaire de présenter les cartes d'aléas à la population quelques jours avant la réunion pour éviter les réactions trop vives de certaines personnes qui ne sont finalement pas concernées.
- M. MOUGARD rappelle qu'il faut être très vigilant. Attention à ne pas déplacer les obligations vers les collectivités, attention au risque de présenter des affiches sans explication. Les collectivités doivent être accompagnées.
- La DREAL est plutôt favorable, suite à l'expérience de Caudebec. Ceci ne peut se faire qu'avec l'accord des mairies concernées.
- Jean CARSALADE DREAL insiste sur la complexité de la démarche des PPRT; celle-ci s'inscrit dans la durée. Il faut prendre le temps de la concertation, de l'explication, et éviter d'affoler les populations lorsqu'il n'y a aucune raison.
- M. GHISLAIN CAILLY Environnement, insiste sur le risque d'affolement des populations, à éviter.
- M. MOUGARD précise qu'il serait intéressant de disposer d'un outil destiné à la population sur « qu'est-ce qu'un PPRT ».
- La DREAL précise qu'il existe un film élaboré par l'INERIS qui est mis à disposition du grand public sur le site « www.spinfos.fr »; ce site contient de nombreux renseignements sur les PPRT (réglementation, démarche, enjeux...).
- M. BARBAY reprécise qu'il souhaitait juste éviter la situation vécue à Aumale, et qu'il comprend que ce n'est pas si facile.
- M. HUART DREAL précise qu'en affichant le périmètre, les personnes non concernées sont rassurées. Cependant il existe le risque d'affoler les personnes concernées par le périmètre même si les aléas sont faibles, donc avec des conséquences réduites.
- M. MOUGARD conclut qu'aucune décision ne peut être prise ce jour, tenant compte de l'ensemble de ces arguments.

5 - Démarche PPRT Caudebec en Caux :

❖ Présentation du projet de PPRT (note de présentation, règlement, recommandations, documents cartographiques)

La DDTM et la DREAL rappellent les principaux aspects du PPRT de Caudebec en Caux qui a déjà fait l'objet de plusieurs réunions (association et concertation) et qui a un impact limité à l'extérieur du site de l'entreprise REVIMA. Une présentation du règlement du PPRT est faite accompagnée d'une projection des cartes (voir présentation remise lors la séance).

Les principales étapes menées de la procédure d'élaboration sont rappelées. La consultation des Personnes et Organismes Associées est en cours et se termine le 08 février 2010. C'est dans le cadre de cette consultation que l'avis du CLIC sur le projet de PPRT est demandé.

L'ensemble des documents du PPRT a été remis aux membres du CLIC avant la tenue de la réunion.

- M. MOUGARD demande s'il y a des questions ou des observations sur le projet de PPRT de Caudebec-en-Caux.
- M. ROUZIES indique qu'il n'y a pas de problème en soi et demande si une maison située de l'autre côté du rond point est impactée par le PPRT. La DREAL répond que cette maison n'est pas dans le périmètre du PPRT.

Solution Avis du CLIC sur le projet PPRT

Le CLIC émet donc un avis favorable sur le projet de PPRT de Caudebec en Caux.

6 - Questions diverses :

La question de la refonte de l'AP constituant le CLIC est évoquée. La préfecture transmettra à l'ensemble des membres le projet d'arrêté en vue de l'actualisation de la désignation des représentants des différents collèges, nommés pour 3 ans.

En l'absence de questions complémentaires, M. MOUGARD remercie les participants et clôt la séance.

---000O000---

